



repenser.

Un actif de plus pour les propriétaires d'entreprise

Les gens croient souvent à tort que l'assurance est uniquement une dépense. Vous pouvez aider les propriétaires d'entreprise et leur comptable à changer d'avis en leur montrant que l'assurance-vie permanente peut accroître la valeur de leur entreprise. La valeur de rachat d'un contrat détenu par une société peut offrir une croissance fiscalement avantageuse qui renforcera le bilan de l'entreprise et améliorera ses liquidités. La société pourra ainsi saisir de nouvelles occasions de croissance. Et comme il s'agit d'une assurance, un capital-décès libre d'impôt sera versé au décès de la personne assurée.

Renforcez le bilan – Offrez un contrat avec participation qui génère une valeur de rachat dès les premières années

Les sociétés qui ont besoin d'une assurance sur une base temporaire opteront souvent pour une assurance temporaire afin de réduire les coûts. Mais quand un propriétaire d'entreprise a besoin d'aide pour couvrir des obligations fiscales à son décès, il devrait se tourner vers l'assurance-vie permanente. Cela pourrait être avantageux pour lui. Même si la prime d'une assurance permanente est plus élevée que celle d'une assurance temporaire, l'assurance permanente offre la possibilité d'accumuler de l'argent dans un fonds de manière fiscalement avantageuse. La croissance de ce fonds peut en fait améliorer le bilan de l'entreprise – ce qu'une assurance temporaire ne peut pas faire.

L'impact d'une assurance temporaire sur le bilan et l'état des résultats est toujours négatif, même si cette assurance coûte moins cher. La situation est la même pour un contrat avec participation durant les années où la prime annuelle est supérieure à la croissance annuelle de la valeur de rachat. Il faut inscrire une dépense dans l'état des résultats. Au fil du temps, la croissance annuelle de la valeur de rachat de ce contrat peut cependant dépasser la prime payée durant l'année. Quand cela se produit, le contrat ne constitue plus une dépense. Il devient un revenu supplémentaire pour la société. Et quand la valeur de rachat totale dépasse la somme des primes payées, le contrat renforce le bilan. Il est alors inscrit à titre d'actif net.

États des résultats

Comparaison entre une Temporaire 20 ans avec une prime moins élevée et la nouvelle Vie Capitalisation Sun Life avec participation II

Année	Temporaire 20 ans ¹			Nouvelle Vie Capitalisation Sun Life avec participation II ²					
	Prime annuelle	Impact sur le bilan	Impact sur l'état des résultats	Prime annuelle	Valeur de rachat totale	Impact sur le bilan	TRI ³ de la valeur de rachat	Impact sur l'état des résultats	TdR ⁴ de la valeur de rachat
1	-2 \$	-2 \$	-2 \$	-50 \$	43 \$	-7 \$	-14,8 %	-7 \$	NA
2	-2 \$	-4 \$	-2 \$	-50 \$	89 \$	-11 \$	-7,2 %	-3 \$	-3,5 %
3	-2 \$	-6 \$	-2 \$	-50 \$	140 \$	-10 \$	-3,6 %	● 0 \$	● 0,1 %
4	-2 \$	-8 \$	-2 \$	-50 \$	193 \$	-7 \$	-1,3 %	4 \$	2,1 %
5	-2 \$	-10 \$	-2 \$	-50 \$	251 \$	● 1 \$	● 0,1 %	8 \$	3,1 %
6	-2 \$	-12 \$	-2 \$	-50 \$	312 \$	12 \$	1,1 %	11 \$	3,5 %
7	-2 \$	-14 \$	-2 \$	-50 \$	376 \$	26 \$	1,8 %	14 \$	3,9 %
8	-2 \$	-16 \$	-2 \$	-50 \$	443 \$	43 \$	2,3 %	18 \$	4,1 %
9	-2 \$	-18 \$	-2 \$	-50 \$	514 \$	64 \$	2,7 %	21 \$	4,3 %
10	-2 \$	-20 \$	-2 \$	-50 \$	589 \$	89 \$	3,0 %	25 \$	4,4 %
11	-2 \$	-22 \$	-2 \$	0 \$	616 \$	116 \$	3,2 %	26 \$	4,5 %
12	-2 \$	-24 \$	-2 \$	0 \$	643 \$	143 \$	3,3 %	27 \$	4,4 %
13	-2 \$	-26 \$	-2 \$	0 \$	671 \$	171 \$	3,5 %	28 \$	4,4 %
14	-2 \$	-28 \$	-2 \$	0 \$	701 \$	201 \$	3,6 %	30 \$	4,4 %
15	-2 \$	-30 \$	-2 \$	0 \$	732 \$	232 \$	3,6 %	31 \$	4,4 %
16	-2 \$	-32 \$	-2 \$	0 \$	764 \$	264 \$	3,7 %	32 \$	4,4 %
17	-2 \$	-34 \$	-2 \$	0 \$	797 \$	297 \$	3,8 %	33 \$	4,3 %
18	-2 \$	-36 \$	-2 \$	0 \$	831 \$	331 \$	3,8 %	34 \$	4,3 %
19	-2 \$	-38 \$	-2 \$	0 \$	867 \$	367 \$	3,8 %	36 \$	4,3 %
20	-2 \$	-40 \$	-2 \$	0 \$	904 \$	404 \$	3,9 %	37 \$	4,3 %

Les valeurs monétaires sont exprimées en milliers de dollars

○ Sans les valeurs de rachat, les chiffres qui figurent au bilan et dans l'état des résultats de la Temporaire 20 ans demeurent négatifs.

● La Vie Capitalisation Sun Life avec participation II crée rapidement un TRI positif de la valeur de rachat et devient un actif dans le bilan.

● Les valeurs de rachat de la Vie Capitalisation Sun Life avec participation II s'accumulent dès les premières années et créent un effet positif sur l'état des résultats. Le taux de rendement annuel est lui aussi positif durant cette année.

repenser.

3 avantages d'un contrat avec participation (détenu par une société) qui génère des valeurs de rachat dès les premières années

Renforcement du bilan :

Le contrat a un impact positif sur le bilan et l'état des résultats dès les premières années.

Valeurs de rachat acquises :

Les valeurs de rachat d'un contrat ne seront jamais inférieures à celles de l'année précédente (si le Client n'a effectué aucun retrait, rachat ou prélèvement des primes). La valeur d'un placement comparable dans une obligation risquera toujours de diminuer si les taux d'intérêt augmentent.

TRI concurrentiels :

Lorsque le bilan devient positif, il en est de même pour le taux de rendement interne.

Envie d'en savoir plus?

Pour avoir plus d'information sur comment renforcer le bilan, jetez un coup d'oeil à ce [résumé](#) fort utile.

Vous pouvez également communiquer avec votre représentant à la Sun Life et lui parler de nos outils **Comment renforcer le bilan** et **Taux de rendement interne sur la valeur de rachat**.

¹Temporaire 20 ans, F50NF, couverture de 1 M\$.

²Vie Capitalisation Sun Life avec participation II, F50NF, paiement à vie avec prélèvement des primes sur les participations la 11^e année, Prime Plus maximum, couverture initiale de 772 919 \$ (atteint un capital-décès de 2,19 M\$ à l'âge correspondant à l'espérance de vie – 85 ans), taux d'intérêt du barème de participations actuel de 6,0 %.

³Taux de rendement interne (TRI)

⁴Taux de rendement (TdR)



Notre appui. Votre croissance.

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et Gestion d'actifs PMSL inc. sont membres du groupe Sun Life.

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2023. Tous droits réservés. 820-5065-02-23